



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

PARC DES EXPOSITIONS - DISPOSITION
PARTICULIERE LIEE A L'UTILISATION DU
PARKING 'AIRE DE LA FETE FORAINE' PAR
LES ASSOCIATIONS

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
23 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés avant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

DIRECTION DES FINANCES

**PARC DES EXPOSITIONS - DISPOSITION PARTICULIERE LIEE A
L'UTILISATION DU PARKING 'AIRE DE LA FETE FORAINE' PAR
LES ASSOCIATIONS**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le parking extérieur "aire de la fête foraine" du Parc des Expositions est mobilisé souvent plusieurs jours pour des manifestations.

La délibération du 26 avril 2010 pose les principes tarifaires des droits de place relatifs à l'installation, les véhicules et matériels des locataires,

Considérant, lorsqu'il s'agit d'une démarche associative de type intérêt général et que cela favorise l'animation dans la ville, il est proposé au Conseil municipal de facturer uniquement aux associations niortaises régies par la loi 1901, et utilisatrices de la zone,

une seule journée quelle que soit la durée d'immobilisation du parking extérieur sur la base du tarif en vigueur au jour de la manifestation, référencé sous l'intitulé :

Droits d'occupation du domaine public, A-Attractions et confiseurs, A.1- Chapiteaux, A1.1 – cirques théâtres, funambules le m²/jour .

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter l'application du tarif sur une seule journée quelque soit la durée de la manifestation aux associations niortaises utilisatrices du parking extérieur dont les missions relèvent de l'intérêt général.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN